

FICHE-CURSUS

Département : Danse

Discipline complémentaire : Danse classique

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la danse classique en discipline complémentaire au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Alexandre Carniato

Accompagnateur

Jacques Comby

Organisation de la discipline

La danse classique est enseignée en discipline complémentaire aux élèves de danse contemporaine. Les élèves sont répartis dans les cours en fonction de leur niveau sur avis des professeurs.

Nombre de cours hebdomadaire : 1 cours.

Discipline complémentaire obligatoire pour les élèves de danse contemporaine du Conservatoire.

Evaluation :

- **Contrôle continu** : le passage dans le niveau supérieur est décidé par le professeur.
- **Unité de Valeur du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)** : le professeur se prononce sur l'obtention de l'UV complémentaire de CEC avec ou sans mention. L'évaluation se base sur l'implication de l'élève pendant les cours et l'assiduité. Au-delà de 5 absences sur l'année, l'UV ne pourra être obtenue. En cas de blessure ou maladie justifiée par un certificat médical, un arrêt de maximum 1/3 de l'année est toléré.
- **Unité de Valeur du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)** : le professeur se prononce sur l'obtention ou non de l'UV complémentaire du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques, mention Assez Bien, Bien ou Très Bien. L'évaluation se base sur l'implication de l'élève pendant les cours et l'assiduité. Au-delà de 5 absences sur l'année, l'UV ne pourra être obtenue. En cas de blessure ou maladie justifiée par un certificat médical, un arrêt de maximum 1/3 de l'année est toléré.

